

VOS CONTACTS

Huguette Benaim huguette.benaim@ac-limoges.fr

Conseillère technique de la rectrice
Service social

Rectorat : 13 rue François Chénieux
87031 Limoges cedex

Tél. 05 55 11 43 42

Léa Bugnot lea.bugnot@ac-limoges.fr

Assistante de service social en faveur des personnels
DSDEN de la Corrèze

Cité administrative – Place Martial Brigouleix
19011 Tulle cedex

Tél. 05 87 01 20 33

Cécile Pinardon cecile.pinardon@ac-limoges.fr

Assistante de service social en faveur des personnels
de la Creuse (80%) et de la Haute-Vienne (20%)

1, place Varillas CS 20129
23003 Guéret cedex

Tél : 05 87 86 61 29

Florence Morellet florence.morellet@ac-limoges.fr

Conseillère technique de service social en faveur
des personnels

DSDEN de la Haute-Vienne
5 allée Alfred Leroux
87031 Limoges cedex

Tél. 05 55 11 41 83

• **L'assistant(e) de service social(e) diplômé(e) d'état se réfère à un code de déontologie** (ANAS : association nationale des assistantes sociales) et intervient dans le respect des besoins et des droits des usagers. Cela implique

- la recherche constante d'une relation de confiance
- la libre adhésion du salarié à tout projet d'action le concernant

• **Ses interventions sont soumises au respect du secret professionnel :**

- Loi L 411-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- Articles 226-13 et 226-14 du nouveau Code Pénal

Thème

Le Service Social

en FAVOUR DES PERSONNELS

académie
Limoges 

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS



Service spécialisé, de proximité, il est présent dans chacune des DSDEN.

Il agit à l'interface de la vie privée et de la vie professionnelle. L'assistante de service social vous **écoute**, vous **conseille**, vous **oriente** et vous **accompagne**.

Pour ce faire, les assistants de service social peuvent recevoir les personnels à leur bureau, aller sur le lieu de travail ou en visite à leur domicile.

• Pour qui ?

- l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale (sauf contrat de droit privé)
- du secteur public ou privé sous contrat, titulaire ou contractuel
- en activité, en congé maladie ou en retraite

• A la demande

- directe de l'agent
- de l'administration (hiérarchie, service administratif, médecin de prévention...)
- d'un tiers, d'autres administrations ou organismes.

DANS QUELS DOMAINES ?

LE TRAVAIL :

Conditions et qualité de vie au travail, relations conflictuelles, mobilité professionnelle, poste adapté activités thérapeutiques....

LA SANTE :

Congés maladie ordinaire, CLM, CLD
Retraite pour invalidité
Temps partiel thérapeutique
Retour au travail après un arrêt maladie long
Dépendance, majoration tierce personne

LE HANDICAP :

Aide à la demande de la reconnaissance de travailleur handicapé
Liaison avec la MDPH
Aménagement de poste

LA FAMILLE :

Maternité, enfants, parentalité, séparation, décès
Conflits familiaux

LE LOGEMENT :

Demande de logement
Accès aux droits

LE BUDGET :

Difficultés financières, endettement... (possibilité d'aides exceptionnelles et/ou de prêt à court terme).

Aide dans la gestion du budget.

INFORMATIONS ET ORIENTATIONS DIVERSES